

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

NUMERO 62

SEPTEMBRE 2017

SOMMAIRE

DECISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2017

- **Décision numéro 17-11-063** L'attribution du marché relatif à la fourniture de caméras thermiques et accessoires..... Page 1
- **Décision numéro 17-11-064** La reconduction du marché de fournitures de tenues de service et d'intervention Page 3
- **Décision numéro 17-11-065** Les avenants aux marchés de travaux de réhabilitation-extension du centre d'incendie et de secours de Jonzieux..... Page 5
- **Décision numéro 17-11-066** L'avenant au marché de travaux de réhabilitation-extension du centre d'incendie et de secours de Saint Symphorien de Lay..... Page 11
- **Décision numéro 17-11-067** Le renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d'un détachement de sapeurs-pompiers lors de l'utilisation du Stade Geoffroy Guichard par la SASP ASSE..... Page 13
- **Décision numéro 17-11-068** La convention avec le centre de gestion de la Loire relative au service de remplacement d'agents indisponibles..... Page 23
- **Décision numéro 17-11-069** L'approbation des tableaux des effectifs Page 26
- **Décision numéro 17-11-070** La réforme de véhicules et de matériels divers..... Page 31
- **Décision numéro 17-11-071** La rétrocession d'une bande de terrain d'assiette du centre d'incendie et de secours de Périgneux à la commune..... Page 34

ARRETES A CARACTERE REGLEMENTAIRE

- Arrêté conjoint portant organisation administrative du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire et de son corps départemental..... Page 36
- Arrêté portant nomination des membres de la commission consultative d'adaptation de la D.E.C.I. (défense extérieure contre l'incendie)..... Page 58
- Arrêté portant délégation de signature du Président du Conseil d'administration..... Page 60

**DECISIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 SEPTEMBRE 2017 -

DÉCISION N° 17 - 11 - 063

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 29 juin 2017 s'est réuni le 19 septembre 2017 à partir de 15 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Llogier (membre du bureau)

Décision 1 : L'attribution du marché relatif à la fourniture de caméras thermiques et accessoires.

La présente consultation concerne l'acquisition de caméras thermiques et de leurs accessoires.

Ces caméras sont un outil de recherche, de localisation et d'aide à la lutte contre l'incendie. Elles peuvent notamment permettre de localiser des victimes dans des endroits enfumés, des fuites de liquide ou d'identifier des niveaux de pollution.

L'évolution technique de cet outil permet d'envisager dorénavant son utilisation lors des phases de reconnaissance et de sauvetage. Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, réuni le 10 novembre 2016, a d'ailleurs émis un avis favorable à la mise en place d'une dotation élargie et progressive de ces nouvelles caméras thermiques dans les casernes.

Les prestations de ce marché donneront lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum, en application de l'article 78 - I alinéa 3 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. L'acquisition de ces équipements sera étalée sur plusieurs années.

Conformément au règlement de la consultation, le marché sera attribué au regard des critères suivants :

1. PRIX : 50 %

Lot caméra thermique :	40 points
Maintenance corrective :	10 points

2. VALEUR TECHNIQUE : 35 %

Performances techniques :	20 points
Ergonomie :	15 points

3. GARANTIE, SAV : 15 %

Garantie :	10 points
Délai de maintenance corrective :	5 points

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 septembre 2017 afin de procéder à l'attribution de ce marché à partir du rapport d'analyse des offres fourni par les services techniques.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

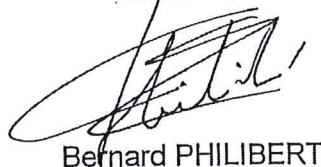
Le bureau du conseil d'administration confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 19 septembre 2017, concernant l'attribution du marché relatif à la fourniture de caméras thermiques et accessoires à la société **JCM distribution** sise 92 rue des Eglantiers – 34 170 CASTELNAU LE LEZ.

Article 2 :

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Loire


Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170919-17-11-063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2017

Publication : 28/09/2017



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 SEPTEMBRE 2017 -

DÉCISION N° 17 - 11 - 064

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 29 juin 2017 s'est réuni le 19 septembre 2017 à partir de 15 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liohier (membre du bureau)

Décision 2 : La reconduction du marché de fourniture de tenues de service et d'intervention (TSI).

Le présent rapport a pour objet de proposer la reconduction du marché de fourniture de tenues de service et d'intervention pour chacun des membres du groupement de commandes de la zone de défense et de sécurité Sud-Est composée des 12 SDIS de la Région Rhône-Alpes-Auvergne pour l'année 2018.

Né d'une volonté commune de mutualisation, de standardisation, de partage des bonnes pratiques et d'amélioration des conditions d'acquisition, le groupement de commandes de la zone de défense et de sécurité regroupe les 12 SDIS de la région Rhône-Alpes-Auvergne. La convention constitutive de groupement a été signée par le Président du Conseil d'administration du SDIS de la Loire le 9 juin 2015.



Plusieurs consultations ont été lancées dans le cadre de ce groupement de commandes, dont une pour l'acquisition de tenues de service et d'intervention. A cet effet, le SDIS de la Loire a été désigné coordonnateur par l'ensemble des membres du groupement pour lancer cette consultation.

Le marché a été notifié le 26 décembre 2016 à la société **VTN sise 178 rue des Vernay – 74440 TANINGES**.

L'ensemble des membres du groupement de commandes ayant manifesté sa volonté de reconduire ce marché pour l'année 2018, il est ici proposé au bureau du conseil d'administration d'approuver la reconduction du marché de fourniture de tenues de service et d'intervention pour l'ensemble des membres du groupement de commandes de la zone de défense et de sécurité Sud-Est.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau approuve la reconduction du marché de fourniture de tenues de service et d'intervention pour l'ensemble des membres du groupement de commandes de la zone de défense et de sécurité Sud-Est avec la Société **VTN sise 178 rue des Vernay – 74440 TANINGES**.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170919-17-11-064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2017

Publication : 28/09/2017



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 SEPTEMBRE 2017 -

DÉCISION N° 17 - 11 - 065

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 29 juin 2017 s'est réuni le 19 septembre 2017 à partir de 15 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 3 : Les avenants aux marchés de travaux de réhabilitation-extension du centre d'incendie et de secours de Jonzieux.

Ces avenants ont pour objet la prise en compte de travaux modificatifs non prévus initialement en plus-value dans le cadre du marché relatif aux travaux de réhabilitation-extension du centre d'incendie et de secours de Jonzieux. Ces modifications représentent une plus-value globale de 5 892, 70 € TTC, soit 1,47 % du montant global du marché initial.

📁 Avenant n°1 au lot 7 : «Plâtrerie – peinture - plafonds » :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- à la demande du bureau de contrôle : remplacement de plaques de plâtre hydrofuge en plaques PREGYWAB dans la zone douches (> performances accrues),
- à la demande de la maîtrise d'ouvrage : remplacement de la toile de verre classique en toile de verre lisse renforcée et fourniture et pose de cornières d'angle pour protéger les cloisons les plus exposées.

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 2 957, 53 € TTC, soit une augmentation de 7,72 % du montant initial du marché qui passe de 38 263,79 € TTC à 41 221,32 € TTC.

📁 Avenant n°1 au lot 12 : «Electricité » :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte la modification suivante :

- remplacement des luminaires fluorescents par des luminaires LED pour optimiser la maintenance du site et réaliser des économies d'énergie.

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 2 935,16 € TTC, soit une augmentation de 9,57 % du montant initial du marché qui passe de 30 658,34 € TCC à 33 593,50 € TTC.

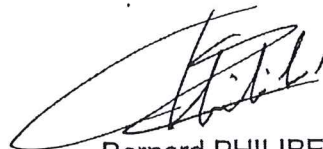
**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le Bureau approuve les avenants relatifs aux lots 7 « plâtrerie – peinture – plafonds » et 12 « Electricité » relatifs au marché de travaux de réhabilitation-extension du centre d'incendie et de secours de Jonzieux et autorise le Président à signer les documents joints en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170919-17-11-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2017

Publication : 28/09/2017

AVENANT n° 1 - MARCHÉ n° 2016BBAT012007 - LOT n° 7

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042694210242-20170919-17-11-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2017

Publication : 28/09/2017

EXE4

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire

- **Etablissement public :** Service Départemental d'Incendie et de Secours de la LOIRE
8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1
- **Titulaire du marché :** SARL CETON COKELEKI
4 Rue de Corsac
43 700 BRIVES CHARENSAC

B. Identification du marché

EXE4

- **Objet du marché initial:** Réhabilitation et extension du CIS Jonzieux
- **Numéro de lot et objet:** LOT 7 : Platerie Peinture Plafonds
- **Date de signature du marché:** 6 Juin 2016
- **Montant initial du marché :** 31 886.49 €HT soit 38 263.79 €TTC

C. Avenants précédemment contractés

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché

D. Objet et nature de l'avenant

EXE4

Cet avenant a pour objet la prise en compte de travaux modificatifs :

- la plus-value pour le remplacement de plaque de plâtre BA13 hydrofuge en plaque de plâtre BA 13 PREGYWAB, pour un montant de 195,48 € HT.
- la plus-value pour le remplacement de plaque de plâtre BA18 hydrofuge en plaque de plâtre BA 13 PREGYWAB, pour un montant de 268,38 € HT.
- La plus-value pour la fourniture et la pose de toile de verre lisse , pour un montant de 1 672,56 € HT
- La plus-value pour la fourniture et la pose de cornière d'angle PVC, pour un montant de 328,19 € HT

Le montant de la plus-value s'élève à 2 464,61 € HT, soit 7,72 % du montant du marché de base. Le nouveau montant du marché s'élève à 34 351,10 € HT.

E. Montant de l'avenant

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	2 464,61 €HT	7,72	34 351,10 € HT

AVENANT n° 1 - MARCHE n° 2016BBAT012007 - LOT n° 7

F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

G. Signatures des parties

EXE4

Fait à Saint Etienne , le ,

Le titulaire,
(cachet, signature)

La personne responsable du marché
Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le
Le titulaire,
(signature)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170919-17-11-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2017

Publication : 28/09/2017

Marché n° : 2016BBAT012007

Lot 7

Avenant n° : 01

AVENANT n° 1 - MARCHÉ n° 2016BBAT012007 - LOT n° 7

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042034210242-20170919-17-11-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2017

Publication : 28/09/2017

EXE4

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire

■ Etablissement public :

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la LOIRE
8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

■ Titulaire du marché :

SARL CETON COKELEKI
4 Rue de Corsac
43 700 BRIVES CHARENSAC

B. Identification du marché

EXE4

■ Objet du marché initial:

Réhabilitation et extension du CIS Jonzieux

■ Numéro de lot et objet:

LOT 7 : Platerie Peinture Plafonds

■ Date de signature du marché:

6 Juin 2016

■ Montant initial du marché :

31 886.49 €HT soit 38 263.79 €TTC

C. Avenants précédemment contractés

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché

D. Objet et nature de l'avenant

EXE4

Cet avenant a pour objet la prise en compte de travaux modificatifs :

- la plus-value pour le remplacement de plaque de plâtre BA13 hydrofuge en plaque de plâtre BA 13 PREGYWAB, pour un montant de 195,48 € HT.
- la plus-value pour le remplacement de plaque de plâtre BA18 hydrofuge en plaque de plâtre BA 13 PREGYWAB, pour un montant de 268,38 € HT.
- La plus-value pour la fourniture et la pose de toile de verre lisse , pour un montant de 1 672,56 € HT
- La plus-value pour la fourniture et la pose de cornière d'angle PVC, pour un montant de 328,19 € HT

Le montant de la plus-value s'élève à 2 464,61 € HT, soit 7,72 % du montant du marché de base. Le nouveau montant du marché s'élève à 34 351,10 € HT.

E. Montant de l'avenant

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	2 464,61 €HT	7,72	34 351,10 € HT

AVENANT n° 1 - MARCHE n° 2016BBAT012007 - LOT n° 7

F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

G. Signatures des parties

EXE4

Fait à Saint Etienne , le ,

Le titulaire,
(cachet, signature)

La personne responsable du marché
Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A

, le

Le titulaire,
(signature)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170919-17-11-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2017

Publication : 28/09/2017

Marché n° : 2016BBAT012007

Lot 7

Avenant n° : 01

10



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 SEPTEMBRE 2017 -

DÉCISION N° 17 - 11 - 066

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 29 juin 2017 s'est réuni le 19 septembre 2017 à partir de 15 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 4 : L'avenant au marché de travaux de réhabilitation-extension du centre d'incendie et de secours de Saint-Symphorien-de-Lay.

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de travaux modificatifs non prévus initialement en plus-value dans le cadre du marché relatif aux travaux de réhabilitation-extension du centre d'incendie et de secours de Saint-Symphorien-de-Lay. Ces modifications représentent une plus-value globale de 7 156, 80 € TTC, soit 3,03 % du montant global du marché initial.

✉ Avenant n°1 au lot 11 : «*Blindage provisoire* » :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- Prolongation du blindage provisoire (sur 3ml) suite au démarrage des travaux afin de garantir la sécurité des travailleurs et la stabilité de la plate-forme haute existante (parvis du CIS). En effet, les études préalables prévoyaient un blindage contre le bâtiment existant mais lors des travaux de terrassements, un complément s'est révélé nécessaire dans le prolongement pour retenir les terres instables.

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 7 156, 80 € TTC, soit une augmentation de 29,82 % du montant initial du marché qui passe de 24 000 € TTC à 31 156,80 € TTC.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le Bureau approuve l'avenant numéro 1 relatif au lot 11 « blindage provisoire » du marché de travaux de réhabilitation-extension du centre d'incendie et de secours de Saint-Symphorien-de-Lay et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170919-17-11-066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2017

Publication : 28/09/2017